

2018

**COMPTES ANNUELS
DEFINITIFS**

**Agence
Exécutive
Education,
Audiovisuel
et Culture -
EACEA**

I. BASES LEGALES ET PRINCIPES COMPTABLES	3
I.1 INTRODUCTION.....	3
I.2 BASES LEGALES	3
I.3 PRINCIPES COMPTABLES.....	4
I.4. REGLES COMPTABLES	5
II. ETATS FINANCIERS.....	8
II.1 BILAN	8
II.2 COMPTE DE RESULTAT	9
II.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	10
II.4 ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET.....	10
II.5 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	11
II.5.1. NOTES ANNEXES AU BILAN	11
II.5.2 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT	15
II.5.3. NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	18
II.5.4 DROITS ET OBLIGATIONS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS	18
II.5.5 INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS	19
II.5.6 METHODES COMPTABLES	20
II.5.7 INFORMATIONS RELATIVES AU MANAGEMENT	20
II.5.8 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	20
III. ETATS BUDGETAIRES.....	21
III.1. RESULTAT BUDGETAIRE	22
III.2.RECONCILIATION DU RESULTAT BUDGETAIRE/COMPTABLE	23
III.3. EXECUTION BUDGETAIRE.....	24
III.3.1. RECETTES BUDGETAIRES	24
III.3.2. DEPENSES BUDGETAIRES	25
III.4. BUDGET INITIAL 2018 ET TRANSFERTS	29
IV. RESSOURCES HUMAINES	32

I. BASES LEGALES ET PRINCIPES COMPTABLES

I.1 INTRODUCTION

Le système comptable de l'Agence se compose d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité générale d'exercice tenues en euros. La comptabilité budgétaire a pour objet de donner une image détaillée de l'exécution budgétaire et elle est basée sur le principe de comptabilité de caisse modifié, c'est-à-dire qu'elle reconnaît la dépense ou la recette au moment où elle est décaissée ou encaissée à l'exception d'éléments comme le report de crédit. La comptabilité d'exercice, quant à elle, enregistre la dépense ou le revenu dans la période où la prestation qui y est liée survient, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement.

Les comptes, en plus d'être réguliers, sincères et complets doivent donner une image fidèle des actifs et passifs de l'Agence, des droits et obligations de celles-ci, de ses flux de trésorerie ainsi que de l'exécution budgétaire en recettes et dépenses.

L'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation patrimoniale et financière, sur le résultat économique, les flux de trésorerie et la variation des capitaux propres d'une entité. Quant aux états budgétaires, ils récapitulent les opérations budgétaires de l'exercice en recettes et en dépenses.

Pour une Agence comme l'EACEA, ces états permettent de démontrer la bonne utilisation des ressources qui lui ont été confiées.

I.2 BASES LEGALES

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux règlements suivants:

- Règlement (CE) N° 58/2003 du Conseil du 19 décembre 2002 portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires.
- Décision d'exécution de la Commission 2013/776/UE du 18 décembre 2013 instituant l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" pour la gestion de l'action communautaire dans le domaine de l'éducation, de l'audiovisuel et de la culture, en application du règlement (CE) N°58/2003 du Conseil
- Règlement (CE) No 1653/2004 de la Commission du 21 septembre 2004 portant règlement financier type des agences exécutives en application du règlement (CE) N° 58/2003 du Conseil portant statut des agences exécutives chargées de certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires, tel que modifié par le règlement (CE) N° 651/2008 du 09 juillet 2008.

Par ailleurs, pour tout aspect relatif au fonctionnement des agences exécutives qui n'est pas expressément défini par ce règlement, s'appliquent *mutatis mutandis* les dispositions du Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012.

- Les règles comptables de la Commission (basées sur les normes IPSAS) adoptées par le comptable de la Commission.

I.3 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en conformité avec les principes suivants:

➤ Principe d'unité de compte (règlement financier des agences exécutives art.13):

Le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros.

➤ Principe de continuité des activités (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de continuité des activités signifie que, pour l'élaboration des états financiers, l'Agence est présumée avoir une durée de vie illimitée, bien que l'EACEA ait actuellement une vie limitée à 2024 conformément à l'acte instituant l'Agence.

➤ Principe de prudence (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de prudence signifie que les actifs ou les produits ne sont pas surévalués et les passifs ou les charges ne sont pas sous-évalués. Cependant, le principe de prudence ne permet pas la création de réserves occultes ou de provisions excessives.

➤ Principe de permanence de la méthode comptable (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de permanence des méthodes signifie que la structure des éléments composant les états financiers, ainsi que les méthodes de comptabilisation et les règles d'évaluation, ne peuvent pas être modifiées d'un exercice à l'autre.

➤ Principe de la comparabilité des informations (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de comparabilité des informations signifie que chaque poste des états financiers reprend l'indication du montant relatif au poste correspondant de l'exercice précédent.

➤ Principe de l'importance relative (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de l'importance relative signifie que toutes les opérations ayant un caractère significatif pour l'information recherchée sont prises en compte dans les états financiers. L'importance relative s'apprécie notamment par rapport à la nature de la transaction ou de son montant.

➤ Principe de non compensation (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de non compensation signifie qu'aucune compensation ne peut être faite entre les créances et les dettes ou entre les charges et les produits, sauf dans le cas de charges et produits résultant de la même transaction, de transactions similaires ou d'opérations de couverture et pour autant qu'ils ne soient pas individuellement significatifs.

- Principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence signifie que les événements comptables repris dans les états financiers sont présentés en fonction de leur nature économique.

- Principe de la comptabilité (règlement financier des agences exécutives art.53):

Le principe de la comptabilité d'exercice signifie que les transactions et les événements sont comptabilisés au moment où ils se produisent et non pas lors du paiement ou du recouvrement effectifs. Ils sont enregistrés dans les comptes des exercices auxquels ils se rapportent.

I.4. REGLES COMPTABLES

Les états financiers, conformément au règlement financier général art.80, respectent les règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Les principales règles qui affectent les comptes de l'Agence sont résumées ci-dessous:

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont valorisées au prix d'acquisition en euros (ou si nécessaire au prix d'acquisition en devise converti en euros au taux en vigueur lors de l'achat). La valeur comptable d'une immobilisation est égale à son prix d'acquisition ou de production diminuée des amortissements cumulés et des réductions de valeurs et augmentée des réévaluations.

Les frais annexes sont inclus dans le montant immobilisé ou reconnus séparément comme immobilisation seulement s'ils engendrent un bénéfice économique futur. Toute réparation ou maintenance est comptabilisée en charge dans l'année pendant laquelle elle est encourue.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une base mensuelle afin de répartir le coût sur la durée de vie estimée du bien.

Les immobilisations font l'objet d'un ajustement si nécessaire à la clôture annuelle des comptes.

Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'UE sont remplis. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Les coûts associés aux activités de recherche, les coûts de développement non capitalisables et les coûts d'entretien sont passés en charge à mesure qu'ils sont encourus.

➤ Conversion en devises

Les états financiers sont présentés en euros.

Les transactions libellées en monnaie étrangère (hors euro) seront comptabilisées dans les états financiers de l'UE en euro au taux de change applicable à la date de transaction.

A la clôture, les éléments monétaires du bilan doivent être convertis au taux de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés dans des rubriques spécifiques du compte de résultat en charges ou en produits selon la nature de la transaction à laquelle ils se rattachent.

➤ Contrat de location

Lorsqu'un contrat de location ne donne pas lieu à un transfert substantiel de risques ou de propriété (une part importante des risques et avantages inhérents à la propriété incombe au bailleur), il est considéré comme un contrat de location simple. Dans ce cas, les paiements effectués dans ce cadre sont pris en charges dans le compte de résultat de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

➤ Préfinancement

Le préfinancement est un paiement destiné à fournir au bénéficiaire une avance en espèces, à savoir un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période déterminée selon les conditions prévues au contrat. L'avance est restituée ou utilisée aux fins pour lesquelles elle est prévue pendant la période définie dans le contrat. Si les dépenses encourues dans le cadre de l'exécution du contrat ne sont pas éligibles, le bénéficiaire a l'obligation de retourner l'avance à l'Agence. Le montant de l'avance est réduit (totalement ou partiellement) en fonction de l'acceptation des dépenses éligibles.

A la fin de l'année, les montants de préfinancement ouverts sont valorisés au montant initial sous déduction des montants remboursés, des dépenses éligibles et apurées, et des réductions de valeur.

Les garanties relatives au préfinancement sont mentionnées dans les actifs hors bilan.

➤ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur de réalisation.

Aucune provision pour créance douteuse n'est établie à l'égard des institutions européennes (entités consolidées).

Pour les autres créances, une provision pour créances douteuses est constituée, le cas échéant, sur base d'une revue des montants ouverts à la date de clôture des comptes s'il y a une preuve objective que les montants ne pourront pas être recouverts.

➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit d'instruments financiers définis comme actifs circulants. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

➤ Provisions

Des provisions sont constituées et comptabilisées par l'Agence lorsque celle-ci a une obligation légale et fondée résultant d'une transaction passée et qu'il existe une probabilité de devoir consommer des ressources pour apurer cette obligation. Le montant de la provision doit toutefois pouvoir être estimée de manière raisonnable et fiable.

➤ Produits et charges

Les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que les achats de biens/services sont comptabilisées lorsque les biens/services sont livrés et acceptés. Elles sont évaluées au coût de facturation initial. Les charges liées à des opérations sans contrepartie directe sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits pour autant que la nature du transfert soit autorisée par la réglementation ou qu'un contrat signé autorise le transfert, que le bénéficiaire réponde aux critères d'éligibilité et que le montant puisse être raisonnablement estimé. Le produit de la vente de biens/services est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

La comptabilisation se fait en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

A la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Les produits sont également comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsque le service a été rendu/le bien livré mais que la prestation n'a pas été facturée, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir. A l'inverse, si une facture a été envoyée et que la prestation n'a pas été effectuée, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

➤ Passifs et actifs hors bilan

Un actif hors bilan est un droit résultant d'un événement passé, pour lequel l'existence sera confirmée par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'Agence.

Un passif hors bilan est une obligation possible découlant d'un événement passé, pour laquelle l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'Agence; ou une obligation présente qui découle d'événements passés mais qui n'est pas reconnue soit parce que une consommation de ressources pour apurer l'obligation n'est pas certaine, ou soit le montant de l'obligation ne peut pas être estimé de manière fiable.

Remarque préliminaire: Les montants repris des états financiers qui suivent sont arrondis à l'euro près ce qui peut présenter des différences d'arrondis dans les additions.

II. ETATS FINANCIERS

II.1 BILAN

	2018	2017	Variation	Notes
ACTIF	9.867.933	10.369.207	-501.273	
ACTIFS FIXES	2.223.591	2.541.800	-318.209	1.1.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.974.858	2.201.086	-226.229	1.1.1.
LOGICIELS	868.062	1.536.203	-668.141	
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES INTERNES EN CONSTRUCTION	1.106.796	664.883	441.912	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	248.734	340.714	-91.980	1.1.2.
MACHINES ET EQUIPEMENTS	193	255	-62	
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT	33.400	49.856	-16.456	
MATERIEL INFORMATIQUE	182.009	278.361	-96.352	
AUTRES EQUIPEMENTS	33.132	12.242	20.890	
ACTIFS CIRCULANTS	7.644.342	7.827.406	-183.065	1.2.
CREANCES A COURT TERME	325.340	397.483	-72.144	1.2.1.
CREANCES ENTITES CONSOLIDEES	5.452	80.532	-75.080	
CREANCES DIVERSES	63.122	72.077	-8.954	
AUTRES CREANCES	256.766	244.875	11.891	
CHARGES A REPORTER	256.766	244.871	11.894	
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR/ CHARGES A REPORTER	0	3	-3	
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	7.319.002	7.429.923	-110.921	1.2.2.
	2018	2017	Variation	Notes
PASSIF	-9.867.933	-10.369.207	501.273	
FONDS PROPRES	-3.850.383	-5.276.030	1.425.647	1.3.
RESULTAT REPORTE DES ANNEES ANTERIEURES	-5.276.030	-5.190.741	-85.289	
RESULTAT ECONOMIQUE DE L'ANNEE	1.425.647	-85.289	1.510.936	
Résultat de l'année 2017 (résultat positif)	0	-85.289	85.289	
Résultat de l'année 2018 (résultat négatif)	1.425.647	0	1.425.647	
DETTES COURT TERME	-6.017.551	-5.093.177	-924.374	1.4.
DETTES COURANTES	-6.017.551	-5.093.177	-924.374	1.4.1.
DETTES COMMERCIALES	-16.626	-17.995	1.369	
DETTES DIVERSES	-20.060	-21.558	1.498	
AUTRES DETTES	-3.567.304	-3.446.678	-120.626	
CHARGES A IMPUTER	-2.530.459	-2.505.238	-25.221	
CHARGES A IMPUTER ENTITES CONSOLIDEES	-1.036.845	-941.440	-95.405	
DETTES ENTITES CONSOLIDEES	-2.413.561	-1.606.946	-806.614	

II.2 COMPTE DE RESULTAT

	2018	2017	Variation	Notes
PRODUITS D'EXPLOITATION	47.294.141	48.206.836	-912.694	2.1.
PRODUITS (ENTITES CONSOLIDEES ET FED)	47.276.815	48.201.729	-924.914	2.1.1.
<i>SUBSIDES DE LA COMMISSION</i>	<i>46.965.666</i>	<i>47.727.774</i>	<i>-762.107</i>	
<i>CONTRIBUTION DU FOND EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)</i>	<i>311.000</i>	<i>383.000</i>	<i>-72.000</i>	
<i>AUTRES REVENUS ADMINISTRATIFS AVEC ENTITES CONSOL.</i>	<i>148</i>	<i>90.955</i>	<i>-90.807</i>	
AUTRES PRODUITS (TIERS)	16.619	1.787	14.832	2.1.2.
GAINS DE CHANGE	707	3.320	-2.613	2.1.3
CHARGES D'EXPLOITATION	-48.719.686	-48.121.203	-598.483	2.2.
DEPENSES ADMINISTRATIVES	-48.717.922	-48.118.476	-599.446	2.2.1.
<i>DEPENSES DE PERSONNEL</i>	<i>-31.493.123</i>	<i>-30.169.694</i>	<i>-1.323.429</i>	
<i>DEPENSES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS</i>	<i>-814.646</i>	<i>-1.147.184</i>	<i>332.537</i>	
<i>AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES (TIERS)</i>	<i>-8.192.958</i>	<i>-9.000.090</i>	<i>807.132</i>	
<i>DEPENSES (ENTITES CONSOLIDEES)</i>	<i>-8.217.194</i>	<i>-7.801.508</i>	<i>-415.686</i>	
PERTES DE CHANGES	-1.764	-2.727	963	2.2.2.
SURPLUS/DEFICIT D'EXPLOITATION	-1.425.544	85.633	-1.511.178	
PRODUITS FINANCIERS	0	372	-372	2.3.
PRODUITS D'INTERETS	0	372	-372	
CHARGES FINANCIERES	-103	-716	614	2.4.
AUTRES CHARGES FINANCIERES	-103	-716	614	
SURPLUS/DEFICIT FINANCIER	-103	-345	242	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1.425.647	85.289	-1.510.936	

II.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2018	2017
Flux de trésorerie des activités courantes		
Surplus/(déficit) des activités courantes	-1.425.647	85.289
Activités opérationnelles		
Ajustements		
Amortissement immobilisations incorporelles (+)	672.089	924.495
Amortissement immobilisations corporelles (+)	142.557	175.670
Augmentation (+) /diminution (-) de provisions pour risques et dettes	0	-68.000
Augmentation (-) /diminution (+) de créances à court terme	72.144	270.124
Augmentation (+) /diminution (-) des dettes tiers	22.354	-246.207
Augmentation (+) /diminution (-) de dettes relatives aux entités consolidées EU	902.019	-71.058
Autres mouvements non monétaires (1)	0	47.018
Flux de trésorerie nette des activités opérationnelles	385.516	1.117.331
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-496.437	-946.908
Flux de trésorerie nette des activités d'investissement	-496.437	-946.908
Augmentation/diminution nette des liquidités	-110.920	170.424
Liquidités au début de la période	7.429.923	7.259.499
Liquidités à la fin de la période	7.319.002	7.429.923

(1) Le mouvement en 2017 correspond en grande partie à une perte de valeur liée à la suppression du système Datawarehouse.

II.4 ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

Actif net	Résultat reporté des années antérieures	Résultat économique de l'année	Actif net (total)
Solde au 31.12.2017	-5.190.741	-85.289	-5.276.030
Allocation du résultat économique de l'année antérieure	-85.289	85.289	0
Résultat économique de l'année		1.425.647	1.425.647
Solde au 31.12.2018	-5.276.030	1.425.647	-3.850.383

II.5 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

II.5.1. NOTES ANNEXES AU BILAN

1.1. ACTIFS FIXES

Les immobilisations sont comptabilisées au prix d'acquisition et sont amorties de manière linéaire à partir du mois de réception. Seuls les biens dont la valeur d'acquisition est supérieure à 700 € sont immobilisés conformément aux règles mises en place par le Comptable de la Commission. Ce seuil était fixé à 420 € jusqu'au 31 décembre 2017.

Les taux d'amortissement appliqués selon le type de biens ainsi que les tableaux relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles dont l'Agence est propriétaire sont présentés ci-après.

Taux d'amortissement:

Type d'immobilisation	%
<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Logiciels	25,0%
<u>Immobilisations corporelles</u>	
<u>Equipement de bureau</u>	
matériel de bureau	25,0%, 12,5%
<u>Matériel informatique</u>	
Ordinateurs, serveurs, accessoires, équipement de transfert de données, imprimantes, écrans,	25,0%
Copieurs, matériel pour scanner et digitaliser	25,0%
<u>Mobilier et matériel roulant</u>	
Mobilier	10,0%
Equipement de bureau, d'impression, d'affranchissement	25,0%,12,5%
<u>Autres immobilisations</u>	
Equipement de telecommunication et équipement audiovisuel	25,0%
Equipement de surveillance et sécurité	12,5%

L'actif fixe de l'Agence diminue globalement de 13% par rapport à 2017, il passe en effet de 2.541.800 € en 2017 à 2.223.591 € en 2018. Une importante diminution est liée aux amortissements sur les développements informatiques internes. Néanmoins, cette baisse est compensée partiellement par le transfert de nouvelles charges de développements informatiques internes en immobilisations incorporelles en cours de construction.

1.1.1. Immobilisations incorporelles

2018		Logiciels	Développement informatique interne "en construction"	Total
Valeur d'acquisition au 01.01.2018	+	4.512.977	664.883	5.177.861
Acquisitions	+	3.948	441.912	445.860
Cessions	-	0	0	0
Tansfert d'une rubrique à l'autre	+/-	0	0	0
Autres changements	+/-	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.2018		4.516.925	1.106.796	5.623.721
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01.01.2018	-	-2.976.774	0	-2.976.774
Amortissements	-	-672.089	0	-672.089
Cessions	+	0	0	0
Autres changements	+/-	0	0	0
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 31.12.2018		-3.648.863	0	-3.648.863
Valeur nette comptable au 31.12.2018		868.062	1.106.796	1.974.858

L'Agence poursuit ses développements informatiques internes et de nouveaux modules seront encore mis en production ultérieurement. Fin 2018, les développements informatiques en construction concernent l'outil "Pegasus" et représentent 1.106.796 €.

Les coûts de développements informatiques internes activés sous la rubrique "Logiciels" atteignent 3.571.933 € et plus particulièrement 2.761.518 € pour l'outil "Pegasus" ainsi que 810.415 € pour "Olga".

1.1.2. Immobilisations corporelles

2018		Machines et équipements	Mobilier et matériel roulant	Matériel informatique	Autres équipements	Total
Valeur d'acquisition au 01.01.2018	+	4.756	234.431	1.147.146	110.299	1.496.631
Acquisitions	+			17.777	32.800	50.577
Cessions	-		-3.823	-28.723		-32.546
Tansfert d'une rubrique à l'autre	+/-					0
Autres changements	+/-			3.828		3.828
Valeur d'acquisition au 31.12.2018		4.756	230.608	1.140.027	143.099	1.518.489
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 01.01.2018	-	-4.501	-184.575	-868.785	-98.057	-1.155.917
Amortissements	-	-62	-16.456	-114.129	-11.911	-142.557
Annulés à la suite de cessions	+		3.823	28.723		32.546
Transfert d'une rubrique à l'autre	+/-					0
Autres changements	+/-			-3.828		-3.828
Amortissements et réductions de valeur cumulés au 31.12.2018		-4.563	-197.208	-958.018	-109.968	-1.269.756
Valeur nette comptable au 31.12.2018		193	33.400	182.009	33.131	248.733

Les principaux changements affectant les immobilisations corporelles sont les suivants:

- L'achat d'un système de vidéoconférence (rubrique "Autres équipements")
- Déclassement du mobilier et matériel informatique obsolète

1.2. ACTIFS CIRCULANTS

1.2.1. Créances à court terme

Le niveau des créances à court terme a diminué de 18%, elles sont passées de 397.483 € en 2017 à 325.340 € cette année. Le montant des créances "exchange" s'élève à 325.099 € et les créances "non exchange" s'élèvent à 241 €.

- Les créances vis-à-vis des entités consolidées s'élèvent à 5.452 €. Il s'agit d'une facture ouverte vis-à-vis de la Commission (5.211 €) et d'autres dépenses à facturer aux entités consolidées pour un montant de 241 € résultant de régularisations salariales.
- Les créances diverses d'un montant de 63.122 € concernent notamment des créances envers le personnel liées à des retenues diverses non récupérées ou partiellement au 31/12/2018.
- Les autres créances (256.766 €) concernent des montants payés d'avance et se rapportant à des exercices ultérieurs, notamment:
 - 152.757 € versés en 2018 à des fournisseurs tiers essentiellement pour la maintenance informatique couvrant plusieurs années.
 - 59.312 € pour la mise à disposition de stagiaires (janvier et février 2019).
 - 39.000 € correspondant au solde des charges reportées des années antérieures à 2018 qui seront prises en charges sur les exercices futurs.

1.2.2. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le compte courant présente un solde 7.319.001 €. La majeure partie de ce montant sera utilisée pour payer les factures ouvertes ou non reçues au 31/12/18 et l'autre partie sera restituée aux DG de tutelle à titre de surplus budgétaire 2018. Il existe aussi un compte dépôt à court terme avec un solde de 1 €.

1.3. FONDS PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 3.850.383 €, à savoir 5.276.030 € correspondant aux résultats cumulés des années antérieures et le résultat négatif de l'année s'élevant à -1.425.647 €.

1.4. DETTES A COURT TERME

1.4.1. Dettes courantes

➤ ***Dettes Commerciales***

Au 31/12/2018, les dettes commerciales sont de 16.626 €. Il s'agit de factures des fournisseurs reçues en fin d'année et enregistrées au 31/12/18 qui seront payées début 2019 après avoir effectué le circuit complet de validation.

➤ ***Dettes diverses***

Les dettes diverses (20.060 €) concernent notamment la contribution parentale aux frais de crèche et garderie du mois de décembre 2018 qui doit encore être facturée à l'Agence en 2019 pour un montant de 13.167 €.

➤ ***Autres dettes***

Les autres dettes (3.567.304 €) comprennent les charges à imputer vis-à-vis des tiers et envers les entités consolidées.

L'Agence a comptabilisé 2.530.459 € en charges à imputer vis-à-vis de tiers pour lesquelles les factures n'étaient pas reçues au 31/12/2018, ce montant inclut également la provision pour congés non pris par le personnel au 31/12/2018.

Les factures non reçues des tiers les plus importantes concernent:

- 845.880 € pour les prestations de consultants informatiques délivrées en 2018 et non facturées au 31/12/2018,
- 413.518 € pour les audits de projets relatifs aux programmes,
- 228.226 € pour les prestations des intérimaires de décembre 2018,
- 109.048 € pour des frais de missions effectuées en 2018.

Quant à la provision pour les congés non pris au 31/12/2018, elle s'élève à 588.464 € (533.188 € en 2017). Le calcul prend en compte la rémunération journalière moyenne par grade pour chaque type d'agent (agents temporaires et agents contractuels) multipliée par le nombre de jours non prestés.

Les factures non reçues au 31/12/2018 vis-à-vis des entités consolidées s'élèvent à 1.036.845 € et concernent divers SLA avec les DG pour des prestations de services horizontaux.

Les factures non reçues de la Commission les plus importantes concernent:

- 776.465 € pour des prestations de l'OIB (notamment les loyers et charges des immeubles, services d'entretien et de nettoyage des bâtiments),
- 189.832 € vis-à-vis de la DG HR dans le cadre des services de sécurité ainsi que pour la gestion administrative du personnel, des formations et visites médicales,
- 53.367 € pour les traductions réalisées au cours du mois de décembre du CDT ("Centre de Traduction").

➤ ***Dettes entités consolidées***

Les dettes consolidées se chiffrent à 2.413.561 €.

L'Agence est redevable d'un montant de 2.411.957 € vis-à-vis de ses DG de tutelle qui correspond à la partie non utilisée du subside reçu en 2018.

En plus, une dette vis-à-vis d'un "Joint Undertaking" de 1.604 € a été comptabilisée au 31.12.2018.

II.5.2 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Le revenu de l'Agence en 2018 a diminué de 912.694 € par rapport à 2017 et s'élèvent à 47.294.141 €. Les revenus "non exchange" s'élèvent à 47.276.666 € et les revenus "exchange" à 17.474 €. Le revenu de l'Agence est principalement composé des éléments suivants:

2.1.1. Produits (entités consolidées et Fond Européen de Développement)

Ces produits (47.276.815 €) correspondent à:

- la partie utilisée de la subvention reçue d'un montant de 46.965.666 € en 2018 (2017: 47.727.774 €) et plus particulièrement:
 - 42.732.468 € de la DG EAC,
 - 2.123.541 € de la DG HOME,
 - 579.252 € de la DG NEAR (co-délégation DG EAC),
 - 1.039.610 € de la DG ECHO,
 - 389.973 € de la DG DEVCO (co-délégation DG EAC),
 - 100.822 € de FPI ("Foreign Policy Instruments")
- la contribution du FED ("Fond Européen de Développement") au budget administratif de l'Agence pour un montant de 311.000 € (2017: 383.000 €)
- d'autres revenus administratifs pour un montant de 148 €, perçus de la Commission et résultant d'une régularisation salariale.

2.1.2. Autres produits (tiers)

Les autres produits administratifs avec un montant de 16.619 € résultent de remboursements et régularisations concernant l'année précédente.

2.1.3 Gains de change

Les gains de change s'élèvent à 707 € et résultent des calculs et des paiements de certains éléments du salaire en devises étrangères.

2.2. CHARGES D'EXPLOITATION

2.2.1. Dépenses administratives

Les dépenses administratives ont augmenté de 599.446 € (1%) par rapport à l'année passée et sont de 48.717.922 €. Elles sont principalement composées des éléments suivants:

- Dépenses de personnel (agents temporaires, agents contractuels): 31.493.123 € (2017: 30.169.694 €)
Cette augmentation résulte de l'indexation des salaires relative à 2018, l'impact des promotions et de l'ancienneté.
- Dépenses relatives aux immobilisations: 814.646 € (2017:1.147.184 €)
Les amortissements sur immobilisations incorporelles s'élèvent à 672.089 € (2017: 924.495 €). La diminution est due au fait qu'il n'y avait pas de nouveaux développements informatiques internes qui ont été immobilisés et mis en production en 2018. Les amortissements sur immobilisations corporelles sont de 142.557 € (2017: 175.670 €)
- Autres dépenses administratives (tiers): 8.192.958 € (2017: 9.000.090 €)
Ce poste comprend notamment les dépenses suivantes:
 - Frais de services / biens divers informatiques: 2.671.677 € (2017: 2.605.087€).
Ce montant couvre des coûts de mises à jour et maintenance d'applications (Pegasus, Olga, Online Expert Evaluation, Collaborative Tool, Appfin, Mobility Tool, Sharepoint etc.). Ces coûts ne sont pas immobilisés car il s'agit de mises à jour de systèmes existants. Les prestations informatiques incluent également le service "helpdesk", de la maintenance et mise en place de serveurs ainsi que du développement de rapports en Business Object.
 - Frais de développements informatiques internes: 447.390 €, -441.912 € (2017: 665.921 €, -664.883 €)
Un montant de 441.912 € a été activé comme "Développement informatique internes en construction" étant donné que les outils développés dont le coût total est supérieur à 250.000€ sont, conformément aux règles comptables, immobilisés lors de leur mise en production. Les frais de développements informatiques internes non activés s'élèvent donc à 5.478 €.
 - Frais de services / biens divers non informatiques: 3.428.157 € (2017: 3.812.936€). Ce poste comprend notamment les coûts des intérimaires ainsi que les frais d'audit.
 - Fournitures de bureau et maintenance: 819.327 € (2017: 708.627 €)
Ce poste couvre les frais de maintenance du matériel informatique, des logiciels et des copieurs ainsi que des fournitures diverses. Le coût a augmenté car l'Agence a acheté plus de matériel informatique et mobilier en 2018.
 - Frais de communication: 394.097 € (2017: 369.400 €)
 - Frais de missions: 331.346 € (2017: 394.789 €)
 - Frais de formation: 323.989 € (2017: 308.153 €)

➤ Dépenses administratives (entités consolidées): 8.217.194 € (2017: 7.801.508 €)

Ces dépenses concernent notamment:

- des prestations fournies par l'OIB et la DG HR dans le cadre du SLA (loyer, gestion, maintenance, sécurité et surveillance de l'immeuble ainsi que d'autres prestations diverses),
- des prestations pour la mise à disposition d'outils informatiques "corporate" et le support informatique des DG DIGIT, RTD et BUDG,
- SLA OIB pour les crèches et garderie,
- des prestations pour la réalisation de traductions (SLA CDT),
- des prestations du PMO (calcul des salaires, des frais de missions et des remboursements aux candidats),
- des prestations liées aux formations (SLA DG HR et EPSO),
- des prestations pour les visites médicales annuelles et de recrutement (SLA HR),
- prestations pour la publication, diffusion et stockage (SLA OPOCE),

2.2.2. Pertes de change

Les pertes de change s'élèvent à 1.764 € et résultent des calculs et des paiements de certains éléments du salaire en devises étrangères.

2.3. PRODUITS FINANCIERS

En 2018 le compte bancaire de l'Agence n'a pas généré des intérêts.

2.4. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières se chiffrent à 103 €. Elle comprend des intérêts de retard sur paiement pour un montant de 40 €. En plus, une dépréciation d'une créance d'un montant de 63 € a été enregistrée

II.5.3. NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi à l'aide de la méthode indirecte. Cela signifie que le résultat net de l'exercice est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sortie de trésorerie opérationnelles passées ou futures liés à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie se rapportant aux investissements.

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie de l'exercice classés en activités opérationnelles et d'investissement.

Les activités opérationnelles correspondent aux activités de l'Agence autres que les activités d'investissement. Il s'agit de la majorité des activités effectuées.

Les activités d'investissement couvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

II.5.4 DROITS ET OBLIGATIONS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

➤ ***Loyer***

L'Agence a signé un SLA avec l'OIB pour les différents bâtiments. Le montant des loyers non indexés et restant à payer jusqu'à la fin de ce contrat, soit le 31/12/2019, s'élève à 2.914.390.63 €.

➤ ***Reste à liquider***

L'Agence a reporté des crédits pour un montant de 4.943.695 €. Par contre, les factures à recevoir en 2019 pour des prestations réalisées en 2018, ont déjà fait l'objet d'un enregistrement comme charge à imputer au passif du bilan. Il reste comme RAL "comptable" un montant de 1.774.162 €

II.5.5 INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les créances à court terme, les dettes à court terme ainsi que les montants dus aux et par les entités consolidées.

Actif financier	2018	2017
Créances à court terme	325.340	397.483
Trésorerie et équivalents	7.319.002	7.429.923
Total Actif financier	7.644.342	7.827.406

Passif financier	2018	2017
Dettes commerciales	16.626	17.995
Dettes entités consolidées	2.413.561	1.606.946
Dettes diverses	20.060	21.558
Total Passif financier	2.450.247	1.646.499

• RISQUE DE LIQUIDITE

Il s'agit du risque pour l'Agence de ne pas pouvoir honorer ses engagements à court terme. En application des principes budgétaires, le budget "recettes" est suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses.

L'Agence gère son risque de liquidité en suivant régulièrement sa situation de trésorerie. Elle procède aux appels de fonds à ses DG de tutelles dès que le cash disponible sur son compte bancaire est inférieur à 5.000.000 €. De plus, le découvert sur le compte bancaire n'est pas autorisé.

2018	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les tiers	36.686			36.686
Dettes envers les entités consolidées	2.413.561			2.413.561
Total dettes	2.450.247	0	0	2.450.247

• RISQUE DE SOLVABILITE

Le risque de solvabilité est le risque que le débiteur ne paie pas sa dette à l'échéance convenue.

2018	Non échus et non dépréciés	Dus et non dépréciés			Total
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Créances envers les tiers	319.888				319.888
Créances envers les entités consolidées.	5.452				5.452
Total créances	325.340	0	0	0	325.340

Les principaux débiteurs de l'Agence sont les institutions européennes et éventuellement le personnel dans le cadre de régularisations salariales. Les créances sont payables au comptant ou dans l'année à l'exception du personnel qui peut dans certains cas bénéficier d'un délai supérieur. A noter qu'une dépréciation d'une créance d'un montant de 63 € a été enregistrée en 2018.

Par ailleurs, l'Agence est également exposée à un risque limité en ce qui concerne les fonds dont elle dispose sur son compte bancaire.

Les liquidités de l'Agence sont déposées sur un compte bancaire ouvert auprès d'une banque commerciale sélectionnée à l'issue d'un appel d'offre imposant notamment comme critère d'éligibilité aux soumissionnaires d'avoir un "credit rating" minimum. De plus, l'évolution de ce rating est suivie régulièrement.

L'Agence dispose d'un compte courant et d'un compte de dépôt auprès d'ING Belgique.

Banque avec notation de crédit externe: ING Belgique	Compte dépôt à court terme	Compte courant
Upper medium and high grade	1	7.319.001

La notation est fournie par Standard & Poors (A-1), Moody's (Prime-1) et Fitch (F1).

Par ailleurs, les contributions des DG de tutelles sont appelées par tranches afin de minimiser le montant du cash sur le compte bancaire.

- **RISQUE DU TAUX D'INTERETS**

L'Agence n'empruntant pas d'argent, elle n'est pas exposée à ce risque. Quant au risque de taux sur les intérêts générés par les fonds disponibles sur les comptes bancaires, il n'est pas matériel compte tenu des montants en jeu. De plus, les taux d'intérêts applicables sont calculés et fluctuent selon l'indice prévu par le contrat cadre en vigueur afin de garantir des taux en ligne avec les conditions du marché.

- **RISQUE DE CHANGE**

Ce risque n'est pas matériel étant donné que l'Agence ne dispose que de comptes en euros et que toutes les transactions, hormis le paiement de certains éléments de salaires pour des montants mineurs, sont exécutées en euros.

II.5.6 METHODES COMPTABLES

Il n'y a eu aucun changement des méthodes comptables en 2018.

II.5.7 INFORMATIONS RELATIVES AU MANAGEMENT

Le grade le plus élevé au sein de l'Agence est AD14 et il concerne 1 personne.

II.5.8 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date de reddition des comptes, aucun événement matériel requérant une obligation d'information n'a été porté à la connaissance du comptable.

III. ETATS BUDGETAIRES

Le budget général de l'Agence obéit à plusieurs principes fondamentaux :

- **l'unité et la vérité budgétaire** : toutes les recettes et les dépenses doivent être réunies au sein d'un seul et unique document budgétaire. Elles doivent être imputées à une ligne du budget, et aucune dépense ne peut dépasser les crédits autorisés;
- **l'universalité** : ce principe regroupe deux règles :
 - la règle de non-affectation, selon laquelle les recettes budgétaires ne doivent pas être affectées à des dépenses précises (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses);
 - la règle de non-contraction, selon laquelle les recettes et les dépenses doivent être inscrites dans le budget pour leur montant intégral, sans contraction entre elles,
- **l'annualité** : les crédits inscrits sont autorisés pour la durée d'un seul exercice budgétaire et doivent donc être utilisés au cours de cet exercice;
- **l'équilibre** : le budget est équilibré en recettes et en dépenses (les prévisions de recettes couvrent les crédits de paiement),
- **la spécialité** : chaque crédit doit avoir une destination déterminée et être affecté à ce but spécifique,
- **l'unité de compte** : le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros;
- **la bonne gestion financière** : les crédits budgétaires sont utilisés conformément au principe de bonne gestion financière, à savoir conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités;
- **la transparence** : le budget et les comptes annuels définitifs sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

III.1. RESULTAT BUDGETAIRE

		2.018	2017
RECETTES			
Subventions de la Commission (pour le budget de fonctionnement de l'agence)	+	49.377.623	49.334.720
Autres contributions (FED)	+	311.000	383.000
Autres revenus	+	3.399	93.957
TOTAL RECETTES (a)		49.692.022	49.811.677
DEPENSES			
<i>Titre I: Personnel</i>			
Paiements	-	35.167.516	33.768.290
Crédits reportés	-	477.839	773.893
<i>Titre II: Infrastructure et dépenses de fonctionnement</i>			
Paiements	-	5.940.647	6.726.430
Crédits reportés	-	1.660.994	2.402.172
<i>Titre III: Dépenses de support aux programmes</i>			
Payments	-	2.578.112	2.598.234
Crédits reportés	-	2.804.862	2.692.317
TOTAL DEPENSES (b)		48.629.970	48.961.336
RESULTAT DE L'ANNEE FINANCIERE (a-b)		1.062.052	850.341
Annulation des crédits de paiement non utilisés reportés de l'année précédente	+	1.350.961	756.012
Différences de change de l'année (gain +/-perte -)	+/-	-1.056	593
RESULTAT BUDGETAIRE DE L'ANNEE FINANCIERE		2.411.957	1.606.946

L'Agence affiche un surplus budgétaire de 2.411.957 €. Ce surplus qui sera restitué aux DG de tutelle en 2019 s'explique comme suit:

- 1.058.653 € résultant de la partie non engagée des subventions 2018 reçues des DG de tutelle (cfr. point III.3.2. a) Exécution des crédits d'engagements),
- 1.350.961 € provenant de la partie non utilisée des crédits reportés de 2017 vers 2018 en vue d'effectuer des paiements en 2018 qui tombent en annulation (cf. point III.3.2. c) Exécution des crédits reportés (C8),
- 3.399 € résultant des autres revenus, qui correspondent à l'encaissement de 3 OR pour le remboursement par le contractant de missions 2017 annulées.
- Enfin, ce montant est diminué de 1.056 € résultant des pertes de change.

III.2.RECONCILIATION DU RESULTAT BUDGETAIRE/COMPTABLE

		2018
Résultat comptable de l'année	+/-	-1.425.647
Ajustements comptables: éléments inclus dans le résultat comptable mais pas dans le résultat budgétaire		
Ajustements Cut off (extourne 31.12.N-1)	-	-3.374.168
Ajustements Cut off (cut- off 31.12.N)	+	3.584.793
Factures non payées au 31/12/N et comptabilisées dans un compte de charge	+	1.165
Charge d'amortissements de l'année des immobilisations corporelles et incorporelles	+	814.646
Paiements effectués sur les crédits reportés	+	4.517.421
Autres (p. ex. charges à reporter payées en N-1 et prises en charge dans l'année N)	+/-	196.567
Ajustements budgétaires: éléments inclus dans le résultat budgétaire mais pas dans le résultat comptable		
Acquisitions d'immobilisations (moins montants impayés au 31/12/N)	-	-496.437
Nouveaux préfinancements reçus dans l'année N et ouverts au 31/12/N	+	2.411.957
Crédits de paiement reportés en N+1	-	-4.943.695
Annulation de crédits de paiement reportés de N-1	+	1.350.961
Autres (charges à reporter payés dans l'année N et comptabilisées en charges N+1)	+/-	-225.606
Total ajustements		2.411.957
Résultat budgétaire (+ surplus)		2.411.957

Il existe des différences permanentes ou temporelles entre le résultat budgétaire basé sur la comptabilité de caisse et le résultat comptable basé sur la comptabilité d'exercice. Il s'ensuit que l'Agence présente un résultat comptable négatif de 1.425.647 € et un résultat budgétaire (surplus) de 2.411.957 €. Cette différence s'explique par les éléments suivants:

- Dans le résultat comptable les factures non comptabilisées ou non reçues au 31/12/N mais relatives à des services prestés ou des biens livrés en N sont considérées comme des charges de l'année alors que budgétairement la charge inclut également les reports de crédits destinés à l'apurement des factures à recevoir l'année suivante pour des services ou biens qui ont été engagés en N et seront prestés au début N+1 .
- En comptabilité d'exercice, les charges payées d'avance sont reportées sur l'exercice au cours duquel elles sont réellement encourues (année de prestation) alors que le résultat budgétaire prend en compte ce montant car ces dépenses ont été décaissées. A l'inverse, les montants payés les années antérieures n'ont plus d'impact sur le résultat budgétaire mais bien sur le résultat comptable au moment de la prise en charge de la partie relative à l'année en cours.
- Dans le résultat comptable, seul l'amortissement annuel des immobilisations est considéré comme charge alors que budgétairement la dépense prise en compte correspond au coût d'achat de l'immobilisation au moment où elle est décaissée.
- Les provisions constituent des charges qui diminuent le résultat comptable et inversement une extourne de provision augmente le résultat comptable alors que ces charges non décaissées n'influencent pas le résultat budgétaire.
- Les paiements réalisés sur les crédits reportés constituent une charge impactant le résultat économique alors que budgétairement la charge a été prise en compte en N-1.
- La partie non utilisée du subside reçu dans l'année N n'est pas considérée comme recette en comptabilité d'exercice alors que budgétairement elle constitue une recette car il s'agit de fonds encaissés dans l'année.

III.3. EXECUTION BUDGETAIRE

Résumée / chiffres clés

Le budget de fonctionnement 2018 de l'EACEA s'élève à 49,689 M€ contre 49,718 M€ en 2017, ce qui correspond à une diminution de 0,06%.

Les recettes de l'Agence proviennent principalement d'une subvention de la part des DG de tutelle (49,689 M€ pour 2018).

Les crédits engagés s'élèvent à 48,629 M€ représentant 97,87% du budget. L'an dernier, le taux d'exécution était de 98,48%.

Les paiements sur ces engagements atteignent 43,686 M€ représentant un taux d'exécution de 88%, taux identique à celui de l'année antérieure et supérieur à l'objectif minimal recherché de 80%.

Les reports de crédits de 2018 à 2019 s'élèvent à 4,944 M€ équivalant à 10,16% des crédits engagés. Le taux de report est inférieur à celui de l'année dernière (12%).

Des 5,868 M€ des crédits reportés de 2017 à 2018, 4,517 M€ ont donné lieu à des paiements, ce qui porte le taux d'exécution à 76,98%. Les crédits tombés en annulation s'élèvent à 1,351 M€, soit 23% des crédits reportés (14% et 11% en 2017 et 2016 respectivement).

Explication sur l'exécution du budget 2018 : Le déménagement définitif de l'Agence en 2017 a eu pour conséquence la signature d'un "service level agreement" (SLA) avec l'OIB (et des SLA's avec d'autres DG's). Ce SLA concerne de nombreuses lignes budgétaires, dont certaines avec des montants importants (loyers, charges relatives aux immeubles occupés), donc l'impact pour l'exécution est considérable.

III.3.1. RECETTES BUDGETAIRES

Ligne budgétaire	Description	Recettes budgétisées	Ordres de recouvrement émis	Recettes encaissées
I2018-1111-IC1	Subvention Commission EAC - Erasmus +	27.024.496	27.024.496	27.024.496
I2018-1112-IC1	Subvention Commission EAC/CNECT - Europe Creative	12.528.684	12.528.684	12.528.684
I2018-1113-IC1	Subvention Commission HOME - Europe pour les Citoyens	2.232.597	2.232.597	2.232.597
I2018-1114-IC1	Subvention Commission EAC- ENI/DCI	4.386.689	4.386.689	4.386.689
I2018-1114-IC1	Subvention Commission DEVCO - DCI (co-délégation)	410.000	410.000	410.000
I2018-1114-IC1	Subvention Commission NEAR (co-délégation EAC) - ENI	445.000	445.000	445.000
I2018-1115-IC1	Subvention Commission FPI - PI	106.000	106.000	106.000
I2018-1116-IC1	Subvention Commission NEAR (co-délégation EAC) - IPA	164.000	164.000	164.000
I2018-1116-IC1	Subvention Commission EAC - IPA	612.157	612.157	612.157
I2018-1117-IC1	Subvention Commission ECHO - Aide Humanitaire	1.093.000	1.093.000	1.093.000
I2018-1118-IC1	Subvention Commission - European Solidarity Corps	375.000	375.000	375.000
I2018-1121-IC1	Contribution du FED	311.000	311.000	311.000
I2018-2311-IC1	Autres recettes	0	8.610	3.399
TOTAL		49.688.623	49.697.233	49.692.022

En 2018, l'Agence a bénéficié d'une subvention de 49,689 M€ de la part des DG de tutelle, destinée à financer son fonctionnement. La totalité des fonds appelés dans le cadre de la subvention pendant l'année ont été encaissés au 31/12/2018.

L'Agence a aussi encaissé d'autres recettes pour un montant total de 0,003 M€, correspondant à des recouvrements qui sont ensuite retournées au budget général.

III.3.2. DEPENSES BUDGETAIRES

Exécution des crédits de l'année 2018 (crédits C1):

EACEA - Exécution budgétaire - 31/12/2018								
Fund Source: C1								
Ligne	Description	Crédits	Engagements	% Engagé	Payé	% Payé	Disponible Engagement	Disponible Paiement
1111	Agents temporaires	12.834.000,00	12.633.938,81	98,44 %	12.633.938,81	98,44 %	200.061,19	0,00
art. 111	Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	12.834.000,00	12.633.938,81	98,44 %	12.633.938,81	98,44 %	200.061,19	0,00
1121	Agents contractuels	18.332.000,00	18.318.287,61	99,93 %	18.318.287,61	99,93 %	13.712,39	0,00
art. 112	Agents contractuels	18.332.000,00	18.318.287,61	99,93 %	18.318.287,61	99,93 %	13.712,39	0,00
1131	Intérimaires	2.599.999,84	2.599.999,84	100,00 %	2.599.999,84	100,00 %	0,00	235.670,80
1132	Stagiaires	296.561,16	296.561,16	100,00 %	296.561,16	100,00 %	0,00	0,00
art. 113	Autre personnel externe	2.896.561,00	2.896.561,00	100,00 %	2.896.561,00	100,00 %	0,00	235.670,80
Chap. 11	Rémunérations, indemnités et charges	34.062.561,00	33.848.787,42	99,37 %	33.613.116,62	98,68 %	213.773,58	235.670,80
1211	Gestion administrative du personnel	500.000,00	494.980,00	99,00 %	407.051,94	81,41 %	5.020,00	87.928,06
art. 121	Gestion du personnel	500.000,00	494.980,00	99,00 %	407.051,94	81,41 %	5.020,00	87.928,06
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	360.000,00	333.614,35	92,67 %	241.688,67	67,14 %	26.385,65	91.925,68
art. 122	Développement professionnel et missions	360.000,00	333.614,35	92,67 %	241.688,67	67,14 %	26.385,65	91.925,68
1231	Service médical	100.000,00	100.000,00	100,00 %	61.236,00	61,24 %	0,00	38.764,00
1232	Mobilité	70.000,00	60.000,00	85,71 %	51.981,85	74,26 %	10.000,00	8.018,15
1233	Services sociaux et autres interventions	795.000,00	795.000,00	100,00 %	784.231,14	98,65 %	0,00	10.768,86
art. 123	Dépenses sociales	965.000,00	955.000,00	98,96 %	897.448,99	93,00 %	10.000,00	57.551,01
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	40.000,00	12.972,48	32,43 %	8.209,52	20,52 %	27.027,52	4.762,96
art. 124	Représentation et réunions internes	40.000,00	12.972,48	32,43 %	8.209,52	20,52 %	27.027,52	4.762,96
Chap. 12	Développement professionnel et dépenses sociales	1.865.000,00	1.796.566,83	96,33 %	1.554.399,12	83,35 %	68.433,17	242.167,71
Titre I	DEPENSES DE PERSONNEL	35.927.561,00	35.645.354,25	99,21 %	35.167.515,74	97,88 %	282.206,75	477.838,51
2111	Loyers, usufruits et frais accessoires	2.915.000,00	2.900.000,00	99,49 %	2.324.230,51	79,73 %	15.000,00	575.769,49
2112	Charges relatives aux immeubles	2.000.000,00	1.688.974,00	84,45 %	1.385.932,33	69,30 %	311.026,00	303.041,67
art. 211	Loyers et charges	4.915.000,00	4.588.974,00	93,37 %	3.710.162,84	75,49 %	326.026,00	878.811,16
2121	Aménagements des locaux et autres dépenses	10.000,00	3.000,00	30,00 %	0,00	0,00 %	7.000,00	3.000,00
art. 212	Aménagements des locaux	10.000,00	3.000,00	30,00 %	0,00	0,00 %	7.000,00	3.000,00
Chap. 21	Dépenses d'immeubles	4.925.000,00	4.591.974,00	93,24 %	3.710.162,84	75,33 %	333.026,00	881.811,16
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	127.189,00	118.767,56	93,38 %	94.928,26	74,64 %	8.421,44	23.839,30
2212	Applications informatiques	510.000,00	496.730,01	97,40 %	367.537,49	72,07 %	13.269,99	129.192,52
art. 221	Environnement TIC	637.189,00	615.497,57	96,60 %	462.465,75	72,58 %	21.691,43	153.031,82
2221	Autres services externes pour le traitement des données	2.110.000,00	2.035.238,31	96,46 %	1.545.450,16	73,24 %	74.761,69	489.788,15
art. 222	Autres services IT et Telecom	2.110.000,00	2.035.238,31	96,46 %	1.545.450,16	73,24 %	74.761,69	489.788,15
Chap. 22	Dépenses de technologie de l'information et de la communication	2.747.189,00	2.650.735,88	96,49 %	2.007.915,91	73,09 %	96.453,12	642.819,97
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations techniques	68.000,00	53.061,14	78,03 %	23.557,72	34,64 %	14.938,86	29.503,42
2312	Frais de manutention et déménagements	5.000,00	5.000,00	100,00 %	1.040,00	20,80 %	0,00	3.960,00
art. 231	Mobilier, Matériel et installations techniques	73.000,00	58.061,14	79,54 %	24.597,72	33,70 %	14.938,86	33.463,42
2321	Papeterie et fournitures de bureau	75.000,00	71.000,00	94,67 %	64.251,29	85,67 %	4.000,00	6.748,71
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	60.000,00	45.000,00	75,00 %	41.616,57	69,36 %	15.000,00	3.383,43
art. 232	Fournitures de bureau et frais de correspondance	135.000,00	116.000,00	85,93 %	105.867,86	78,42 %	19.000,00	10.132,14
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et arch	107.000,00	81.995,48	76,63 %	78.117,30	73,01 %	25.004,52	3.878,18
art. 233	Acquisition et conservations d'informations	107.000,00	81.995,48	76,63 %	78.117,30	73,01 %	25.004,52	3.878,18
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	250,00	250,00	100,00 %	0,00	0,00 %	0,00	250,00
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	100.000,00	100.000,00	100,00 %	12.500,00	12,50 %	0,00	87.500,00
art. 234	Charges financières, juridiques et légales	100.250,00	100.250,00	100,00 %	12.500,00	12,47 %	0,00	87.750,00
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	5.000,00	2.625,00	52,50 %	1.485,50	29,71 %	2.375,00	1.139,50
art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	5.000,00	2.625,00	52,50 %	1.485,50	29,71 %	2.375,00	1.139,50
Chap. 23	Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant	420.250,00	358.931,62	85,41 %	222.568,38	52,96 %	61.318,38	136.363,24
Titre II	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8.092.439,00	7.601.641,50	93,94 %	5.940.647,13	73,41 %	490.797,50	1.660.994,37
3111	Réunions	126.580,00	125.957,00	99,51 %	23.319,62	18,42 %	623,00	102.637,38
art. 311	Réunions	126.580,00	125.957,00	99,51 %	23.319,62	18,42 %	623,00	102.637,38
3121	Information, communication et publication	454.543,00	416.869,49	91,71 %	122.298,69	26,91 %	37.673,51	294.570,80
art. 312	Information, communication et publication	454.543,00	416.869,49	91,71 %	122.298,69	26,91 %	37.673,51	294.570,80
3131	Traduction et interprétation	700.000,00	570.414,60	81,49 %	468.626,30	66,95 %	129.585,40	101.788,30
art. 313	Traduction et interprétation	700.000,00	570.414,60	81,49 %	468.626,30	66,95 %	129.585,40	101.788,30
3141	Audits	1.020.000,00	1.017.880,00	99,79 %	210.291,00	20,62 %	2.120,00	807.589,00
art. 314	Audits	1.020.000,00	1.017.880,00	99,79 %	210.291,00	20,62 %	2.120,00	807.589,00
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	447.500,00	337.006,00	75,31 %	220.179,54	49,20 %	110.494,00	116.826,46
art. 315	Missions	447.500,00	337.006,00	75,31 %	220.179,54	49,20 %	110.494,00	116.826,46
3161	Informatique spécifique	2.920.000,00	2.914.846,79	99,82 %	1.533.396,40	52,51 %	5.153,21	1.381.450,39
art. 316	Informatique spécifique	2.920.000,00	2.914.846,79	99,82 %	1.533.396,40	52,51 %	5.153,21	1.381.450,39
Chap. 31	Dépenses liées à la gestion des programmes	5.668.623,00	5.382.973,88	94,96 %	2.578.111,55	45,48 %	285.649,12	2.804.862,33
Titre III	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES	5.668.623,00	5.382.973,88	94,96 %	2.578.111,55	45,48 %	285.649,12	2.804.862,33
TOTAL		49.688.623,00	48.629.969,63	97,87 %	43.686.274,42	87,92 %	1.058.653,37	4.943.695,21

III.3.2. a) Exécution des crédits d'engagements

Des crédits alloués de 49,689 M€, 48,630 M€ ont été engagés, laissant un surplus de 1,059 M. Les engagements représentent 97,87% du budget (98,8% en 2017).

Les engagements se répartissent comme suit:

- 35,645 M€ sur le **titre I "Dépenses de Personnel"** à rapprocher du budget alloué à ce titre (35,927 M€). Ce titre atteint un niveau d'exécution de 99,21% (98,93% en 2017).
- 7,602 M€ sur le **titre II "Infrastructure et Dépenses de fonctionnement"** à rapprocher du budget disponible de 8,092 M€
L'exécution budgétaire sur ce titre est de 93,94% (contre 99,76% en 2017). Les lignes pour lesquelles les crédits excédentaires sont importants sont celles relatives aux loyers et charges (333 K€) pour lesquels la planification est difficile (suivi SLA OIB) et services IT pour le traitement de données.
- 5,383 M€ sur le **titre III "Dépenses de support aux programmes"** à comparer aux crédits de 5,669 M€ alloués à ce titre.
L'exécution sur ce titre atteint 94,96% (93,60% en 2017), les crédits non engagés s'élevant à 0,285 M€. Les surplus les plus importants concernent les frais de traduction (129 K€), et de mission (110 K€).

III.3.2. b) Exécution des crédits de paiements

43, 686 M€ de crédits de paiement ont été utilisés pour un taux d'exécution de 87,92% (86, 68% en 2017).

Les paiements se répartissent comme suit :

- 35,168 M€ sur le **titre I "Dépenses de Personnel"**, soit 97,88% du budget alloué à ce titre. Le solde de 0,478 M€ est reporté à 2019 et fera l'objet de paiements à la réception des factures.
- 5,941 M€ sur le **titre II " Infrastructure et Dépenses de fonctionnement"** représentant 73,41% du budget disponible sur ce titre. Le solde de 1,661 M€ est reporté à 2019 et donnera lieu à paiements à la réception des factures.
- 2,578 M€ sur le **titre III "Dépenses de support aux programmes"** correspondant à 45,48% des crédits disponibles sur ce titre. Le solde de 2,805 M€ est reporté à 2019 pour être payé sur base des factures reçues.

Les principaux paiements restant à réaliser sur les différents titres concernent essentiellement:

Titre I (Dépenses de personnel):

- Comme chaque année, les montants restant à payer concernent les factures pour les intérimaires du mois de décembre ainsi que pour les formations, les prestations de la DG HR et le Service médical.

Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement):

- **Chapitre 21 (Dépenses d'immeubles):** Le taux d'exécution sur ce chapitre est de 75% (81% en 2017). Ce taux d'exécution est imputable à l'OIB qui n'a pas encore envoyé le décompte des loyers et charges locatives.

- **Chapitre 22 (Dépenses de technologie de l'information et de la communication) :** Le taux d'exécution sur ce chapitre est de 73% (62% en 2017), ce qui est supérieur au taux habituel. Comme chaque année, des factures importantes restent à payer pour les prestations des consultants des derniers mois de l'année et du début de l'année suivante.
- **Chapitre 23 (Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant):** Les paiements atteignent 52,96% (57,55% en 2017) des crédits engagés. A noter que pour la plupart de ces coûts, l'Agence ne maîtrise pas le calendrier de facturation (p.ex. frais de contentieux).

Titre III (Dépenses de support aux programmes):

- Comme chaque année une partie importante des paiements relatifs aux réunions, à la communication, aux traductions et à l'informatique spécifique auront lieu en 2019 compte tenu du calendrier des engagements et de l'exécution des prestations.
- Seules quelques missions d'audit ont été liquidées en 2018 étant donné que celles-ci ne sont facturées qu'à l'issue des projets de rapports et des rapports finaux.

III.3.2. c) Exécution des crédits reportés (C8):

Les crédits reportés de 2017 s'élevaient à 5,868 M€.

Fin 2018, 4,517 M€ équivalant à 76,98% des crédits reportés ont été consommés (86,32% en 2017). La répartition est la suivante :

- 0,580 M€ (74,96%) sur les crédits reportés du titre I,
- 1,657 M€ (68,98%) sur les crédits reportés du titre II
- 2,280 M€ (84,69%) sur les crédits reportés du titre III.

Un montant de 1,351 M€ (0,756 M€ en 2017), représentant 23,02% (13,68% en 2017) des crédits reportés a été annulé. La répartition est la suivante :

- 0,193 M€ (0,372 M€ en 2017) sur les crédits reportés du titre I,
- 0,745 M€ (0,221 M€ en 2017) sur les crédits reportés du titre II,
- 0,412 M€ (163 M€ en 2017) sur les crédits reportés du titre III.

Les annulations de crédits s'expliquent principalement par la conjugaison de deux facteurs étroitement liés. Le premier est l'incertitude générée par certains SLAs conclus avec les services de la Commission. Le second est la progressive rareté des crédits mis à disposition de l'Agence, l'obligeant à garder des marges conséquentes.

Les lignes les plus impactées par les annulations sont les suivantes:

- Ligne 2111 "loyers" (131 K€) : L'Agence a réduit le montant surestimé par l'OIB (indétermination du calcul des loyers et des indexations pour les 3 bâtiments de l'Agence).
- Ligne 2112 "Charges relatives aux immeubles" (341 K€) : Suite à l'incertitude générée par le SLA l'estimation des coûts était difficile.
- Ligne 2221 "Autres services IT" (174 K€) : Le décompte du "SLA DIGIT" qui couvre la plus grande partie des crédits sur la ligne s'est révélé être 200 K€ inférieur à celui de l'année précédente (moindre consommation des services, révision de la méthodologie de calculs).
- Ligne 3131 "traduction"(126 K€) : Le portail traduction en 2017 ne permettait pas un calcul des coûts (le nouveau portail mis en production en 2018 fixe dorénavant les coûts et a établi une sécurité juridique).

Exécution des crédits reportés (crédits C8):

EACEA - Exécution budgétaire - 31/12/2018					
Fund Source: C8					
Ligne	Description	Crédits	Payé	% Payé	Crédits annulés
1131	Intérimaires	313.867,54	245.533,62	78,23 %	68.333,92
art. 113	Autre personnel externe	313.867,54	245.533,62	78,23 %	68.333,92
Chap. 11	Rémunérations, indemnités et charges	313.867,54	245.533,62	78,23 %	68.333,92
1211	Gestion administrative du personnel	29.237,79	13.665,30	46,74 %	15.572,49
art. 121	Gestion du personnel	29.237,79	13.665,30	46,74 %	15.572,49
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	130.576,73	94.032,31	72,01 %	36.544,42
art. 122	Développement professionnel et missions	130.576,73	94.032,31	72,01 %	36.544,42
1231	Service médical	39.720,48	28.853,32	72,64 %	10.867,16
1232	Mobilité	14.823,05	5.750,78	38,80 %	9.072,27
1233	Services sociaux et autres interventions	193.023,27	147.383,00		45.640,27
art. 123	Dépenses sociales	247.566,80	181.987,10	73,51 %	65.579,70
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	52.644,40	44.910,85	85,31 %	7.733,55
art. 124	Représentation et réunions internes	52.644,40	44.910,85	85,31 %	7.733,55
Chap. 12	Développement professionnel et dépenses sociales	460.025,72	334.595,56	72,73 %	125.430,16
Titre I	DEPENSES DE PERSONNEL	773.893,26	580.129,18	74,96 %	193.764,08
2111	Loyers, usufruits et frais accessoires	149.974,07	19.074,97	12,72 %	130.899,10
2112	Charges relatives aux immeubles	786.863,18	445.578,86	56,63 %	341.284,32
art. 211	Loyers et charges	936.837,25	464.653,83	49,60 %	472.183,42
2121	Aménagements des locaux et autres dépenses	124.345,25	107.252,28	86,25 %	17.092,97
art. 212	Aménagements des locaux	124.345,25	107.252,28	86,25 %	17.092,97
Chap. 21	Dépenses d'immeubles	1.061.182,50	571.906,11	53,89 %	489.276,39
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	327.596,96	326.406,83	99,64 %	1.190,13
2212	Applications informatiques	41.304,83	40.898,13	99,02 %	406,70
art. 221	Environnement TIC	368.901,79	367.304,96	99,57 %	1.596,83
2221	Autres services externes pour le traitement des données	763.439,27	588.979,90	77,15 %	174.459,37
art. 222	Autres services IT et Telecom	763.439,27	588.979,90	77,15 %	174.459,37
Chap. 22	Dépenses de technologie de l'information et de la communication	1.132.341,06	956.284,86	84,45 %	176.056,20
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations tec	47.631,73	29.003,75	60,89 %	18.627,98
2312	Frais de manutention et déménagements	8.701,86	5.259,00	60,44 %	3.442,86
art. 231	Mobilier, Matériel et installations techniques	56.333,59	34.262,75	60,82 %	22.070,84
2321	Papeterie et fournitures de bureau	28.095,19	17.649,89	62,82 %	10.445,30
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	11.220,14		0,00 %	11.220,14
art. 232	Fournitures de bureau et frais de correspondance	39.315,33	17.649,89	44,89 %	21.665,44
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et arch	26.299,92		0,00 %	26.299,92
art. 233	Acquisition et conservations d'informations	26.299,92		0,00 %	26.299,92
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	84.286,10	76.024,34	90,20 %	8.261,76
art. 234	Charges financières, juridiques et légales	84.286,10	76.024,34	90,20 %	8.261,76
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	2.413,04	909,47	37,69 %	1.503,57
art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	2.413,04	909,47	37,69 %	1.503,57
Chap. 23	Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant	208.647,98	128.846,45	61,75 %	79.801,53
Titre II	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2.402.171,54	1.657.037,42	68,98 %	745.134,12
3111	Réunions	7.590,18	1.000,18	13,18 %	6.590,00
art. 311	Réunions	7.590,18	1.000,18	13,18 %	6.590,00
3121	Information, communication et publication	338.621,24	246.216,52	72,71 %	92.404,72
art. 312	Information, communication et publication	338.621,24	246.216,52	72,71 %	92.404,72
3131	Traduction et interprétation	308.805,75	182.562,75	59,12 %	126.243,00
art. 313	Traduction et interprétation	308.805,75	182.562,75	59,12 %	126.243,00
3141	Audits	740.365,50	664.125,47	89,70 %	76.240,03
art. 314	Audits	740.365,50	664.125,47	89,70 %	76.240,03
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	135.623,53	59.147,98	43,61 %	76.475,55
art. 315	Missions	135.623,53	59.147,98	43,61 %	76.475,55
3161	Informatique spécifique	1.161.310,66	1.127.201,64	97,06 %	34.109,02
art. 316	Informatique spécifique	1.161.310,66	1.127.201,64	97,06 %	34.109,02
Chap. 31	Dépenses liées à la gestion des programmes	2.692.316,86	2.280.254,54	84,69 %	412.062,32
Titre III	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES	2.692.316,86	2.280.254,54	84,69 %	412.062,32
TOTAL		5.868.381,66	4.517.421,14	76,98 %	1.350.960,52

III.4. BUDGET INITIAL 2018 ET TRANSFERTS

L'Agence a débuté l'année 2018 avec un budget initial de 50,348 M€ qui prenait en compte les incertitudes relatives à sa situation nouvelle principalement affectée par la conclusion de plusieurs nouveaux SLA's.

Lors de la révision de juillet, l'Agence n'a pas modifié le montant de son budget et a simplement remanié la distribution des dépenses quand elle l'estimait nécessaire.

Par contre, lors de la révision budgétaire d'octobre, l'Agence a revu son budget pour inclure la délégation du nouveau Programme European Solidarity Corps (ESC) et pour tenir compte des éléments d'information dont elle disposait alors, notamment au sujet de la mise en œuvre du SLA OIB. Il en a résulté, une diminution des dépenses donnant lieu à une restitution de crédits (660 K€) alors que les crédits théoriques augmentaient grâce à l'apport de ESC (375 K€).

Enfin une troisième révision visant à effectuer les derniers ajustements pour optimiser l'utilisation des crédits sans modification du montant du budget a reçu l'aval du Comité de Direction lors de sa tenue de décembre.

En plus de ces révisions budgétaires, le Directeur a autorisé sept aménagements à l'intérieur de certains chapitres en cours de l'année 2018 pour faire face à des besoins urgents (voir colonnes "Transferts internes" dans le tableau "Dépenses 2018 (révisions/transferts)).

Recettes 2018 (révisions):

Lignes	Intitulé	Budget initial 2018	Transfert interne 1	Budget révision juillet	Transfert interne 2	Budget révis. octobre	Transfert interne 3	Budget final	Variation avec budg. init.
1	SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE								
11	SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE								
111	Contribution des programmes								
1111	Contribution d' "Erasmus +", programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG EAC)	28.059.496	0	28.059.496	0	27.024.496	0	27.024.496	-1.035.000
1112	Contribution d' "Europe Creative", programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'audiovisuel et la culture, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG EAC + DG CNECT)	12.528.684	0	12.528.684	0	12.528.684	0	12.528.684	0
1113	Contribution d' "l'Europe pour les Citoyens ", programme de l'Union Européenne visant à promouvoir la citoyenneté européenne, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG HOME)	2.232.597	0	2.232.597	0	2.232.597	0	2.232.597	0
1114	Contribution des "instruments de coopération au développement" (DCI) et "instrument européen de voisinage" (ENI) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (DG DEVCO+DG NEAR + DG EAC)	5.241.689	0	5.241.689	0	5.241.689	0	5.241.689	0
1115	Contribution de l'Instrument de Partenariat (PI) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (FPI)	106.000	0	106.000	0	106.000	0	106.000	0
1116	Contribution du programme d' "aide de préadhésion" (IPA) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (DG NEAR + DG EAC)	776.157		776.157	0	776.157	0	776.157	0
1117	Contribution du programme d' "aide humanitaire" au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires (DG ECHO)	1.093.000		1.093.000	0	1.093.000	0	1.093.000	0
1118	Contribution du programme European Solidarity Corps au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de créer des opportunités pour les jeunes de se porter volontaire ou de travailler à des projets dans leur pays ou à l'étranger au bénéfice de communautés ou de personnes en Europe. (DG EAC)	p.m.	NA	p.m.	0	375.000	0	375.000	375.000
	Total de l'article 111	50.037.623	0	50.037.623	0	49.377.623	0	49.377.623	-660.000
112	Contribution du FED								
1121	Contribution du Fonds européen de développement (FED)	311.000	0	311.000	0	311.000	0	311.000	0
	Total article 112	311.000	0	311.000	0	311.000	0	311.000	0
	TOTAL CHAPITRE 1 1	50.348.623	0	50.348.623	0	49.688.623	0	49.688.623	-660.000
	TOTAL TITRE I	50.348.623	0	50.348.623	0	49.688.623	0	49.688.623	-660.000
2	RECETTES DIVERSES								
21	PRODUIT DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES								
2111	Produit de la vente ou de la location de biens meubles et immeubles	p.m.	NA	p.m.	0	p.m.	0	p.m.	NA
	TOTAL CHAPITRE 2 1	NA	NA	NA	0	NA	0	NA	NA
2 2	RECETTES ET INDEMNISATION DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX								
2211	Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux	p.m.	NA	p.m.	0	p.m.	0	p.m.	NA
	TOTAL CHAPITRE 2 2	NA	NA	NA	0	NA	0	NA	NA
2 3	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES								
2311	Remboursement de dépenses diverses	p.m.	NA	p.m.	0	p.m.	0	p.m.	NA
	TOTAL CHAPITRE 2 3	NA	NA	NA	0	NA	0	NA	NA
	TOTAL TITRE II	NA	NA	NA	0	NA	0	NA	NA
	TOTAL RECETTES	50.348.623	0	50.348.623	0	49.688.623	0	49.688.623	-660.000

Dépenses 2018 (révisions/transferts Titre I, II et III):

Lignes	Intitulé	Budget initial 2018	Transfert interne 1	Budget révision juillet	Transfert interne 2	Budget révis. octobre	Transfert interne 3	Budget final	Variation avec budg. init.
1	DEPENSES DE PERSONNEL								
1 1	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET CHARGES								
111	Agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs								
1111	Agents temporaires - salaires, indemnités, allocations et charges	13.500.000	0	13.140.000	0	12.854.000	-20.000	12.834.000	-646.000
1112	Fonctionnaires mis à disposition	p.m.	NA	p.m.	NA	p.m.	NA	p.m.	NA
	Total article 111	13.500.000	0	13.140.000	0	12.854.000	-20.000	12.834.000	-646.000
112	Agents contractuels								
1121	Agents contractuels - salaires, indemnités, allocations et charges	18.700.000	0	18.460.000	0	18.312.000	20.000	18.332.000	-388.000
	Total article 112	18.700.000	0	18.460.000	0	18.312.000	20.000	18.332.000	-388.000
113	Autre personnel externe								
1131	Intérimaires	1.800.000	0	2.300.000	0	2.600.000	0	2.600.000	800.000
1132	Stagiaires	295.000	0	296.561	0	296.561	0	296.561	1.561
1133	Fonctionnaires et experts nationaux ou internationaux de même qu'agents du secteur privé détachés temporairement à l'Agence	p.m.	NA	p.m.	NA	p.m.	NA	p.m.	NA
	Total article 113	2.095.000	0	2.596.561	0	2.896.561	0	2.896.561	801.561
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	34.295.000	0	34.196.561	0	34.062.561	0	34.062.561	-232.439
12	DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DEPENSES SOCIALES								
121	Gestion du personnel								
1211	Gestion administrative du personnel	500.000	0	500.000	0	500.000	0	500.000	0
	Total article 121	500.000	0	500.000	0	500.000	0	500.000	0
122	Développement professionnel et missions								
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	360.000	-95.000	360.000	0	360.000	0	360.000	0
1222	Missions administratives	p.m.	NA	p.m.	NA	p.m.	NA	p.m.	NA
	Total article 122	360.000	-95.000	360.000	0	360.000	0	360.000	0
123	Dépenses sociales								
1231	Service médical	100.000	0	100.000	0	100.000	0	100.000	0
1232	Mobilité	70.000	0	70.000	0	70.000	0	70.000	0
1233	Services sociaux et autres interventions	700.000	95.000	795.000	0	795.000	0	795.000	95.000
	Total article 123	870.000	95.000	965.000	0	965.000	0	965.000	95.000
124	Représentation et réunions internes								
1241	Frais de représentation, réunions internes et événements	40.000	0	40.000	0	40.000	0	40.000	0
	Total article 124	40.000	0	40.000	0	40.000	0	40.000	0
	TOTAL CHAPITRE 1 2	1.770.000	0	1.865.000	0	1.865.000	0	1.865.000	95.000
	TOTAL TITRE I	36.065.000	0	36.061.561	0	35.927.561	0	35.927.561	-137.439
2	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
21	DEPENSES D'IMMEUBLES								
211	Loyers et charges								
2111	Loyers/usufruits et frais accessoires	3.165.000	0	3.165.000	0	2.915.000	0	2.915.000	-250.000
2112	Charges relatives aux immeubles	2.000.000	0	2.000.000	0	2.000.000	0	2.000.000	0
	Total article 211	5.165.000	0	5.165.000	0	4.915.000	0	4.915.000	-250.000
212	Aménagement des locaux								
2121	Aménagement des locaux et autres dépenses	40.000	0	40.000	0	10.000	0	10.000	-30.000
	Total article 212	40.000	0	40.000	0	10.000	0	10.000	-30.000
	TOTAL CHAPITRE 2 1	5.205.000	0	5.205.000	0	4.925.000	0	4.925.000	-280.000
22	DEPENSES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)								
221	Environnement TIC								
2211	Equipement de traitement de données et de télécommunication	280.000	-50.000	137.189	-10.000	127.189	0	127.189	-152.811
2212	Applications informatiques	370.000	50.000	500.000	10.000	510.000	0	510.000	140.000
	Total article 221	650.000	0	637.189	0	637.189	0	637.189	-12.811
222	Autres services IT et Telecom								
2221	Autres services externes pour le traitement des données	2.360.000	0	2.110.000	0	2.110.000	0	2.110.000	-250.000
	Total article 222	2.360.000	0	2.110.000	0	2.110.000	0	2.110.000	-250.000
	TOTAL CHAPITRE 2 2	3.010.000	0	2.747.189	0	2.747.189	0	2.747.189	-262.811
23	BIENS MEUBLES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT								
231	Mobilier, Matériel et installations techniques								
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations	53.000	0	53.000	15.000	68.000	0	68.000	15.000
2312	Frais de manutention et déménagements	20.000	0	20.000	-15.000	5.000	0	5.000	-15.000
	Total article 231	73.000	0	73.000	0	73.000	0	73.000	0
2 3 2	Fournitures de bureau et frais de correspondance								
2321	Papeterie et fournitures de bureau	75.000	0	75.000	0	75.000	0	75.000	0
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	60.000	0	60.000	0	60.000	0	60.000	0
	Total article 232	135.000	0	135.000	0	135.000	0	135.000	0
233	Acquisition et conservations d'informations								
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et	107.000	0	107.000	0	107.000	0	107.000	0
	Total article 233	107.000	0	107.000	0	107.000	0	107.000	0
234	Charges financières, juridiques et légales								
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	1.000	0	250	0	250	0	250	-750
2342	Frais de contentieux, dommage et intérêts	100.000	0	100.000	0	100.000	0	100.000	0
	Total article 234	101.000	0	100.250	0	100.250	0	100.250	-750
235	Autres dépenses de fonctionnement								
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	8.000	0	5.000	0	5.000	0	5.000	-3.000
	Total article 235	8.000	0	5.000	0	5.000	0	5.000	-3.000
	TOTAL CHAPITRE 23	424.000	0	420.250	0	420.250	0	420.250	-3.750
	TOTAL TITRE II	8.639.000	0	8.372.439	0	8.092.439	0	8.092.439	-546.561
3	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES								
31	DEPENSES LIEES A LA GESTION DES PROGRAMMES								
311	Réunions								
3111	Réunions	144.623	0	144.623	0	108.623	17.957	126.580	-36.000
	Total article 311	144.623	0	144.623	0	108.623	17.957	126.580	-36.000
312	Information, communication et publication								
3121	Information, communication et publication	500.000	0	500.000	0	470.000	-15.457	454.543	-30.000
	Total article 312	500.000	0	500.000	0	470.000	-15.457	454.543	-30.000
313	Traduction et interprétation								
3131	Traduction et interprétation	700.000	0	700.000	0	700.000	0	700.000	0
	Total article 313	700.000	0	700.000	0	700.000	0	700.000	0
314	Audits								
3141	Audits	1.100.000	0	1.100.000	0	1.020.000	0	1.020.000	-80.000
	Total article 314	1.100.000	0	1.100.000	0	1.020.000	0	1.020.000	-80.000
315	Missions								
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	550.000	0	550.000	0	450.000	-2.500	447.500	-100.000
	Total article 315	550.000	0	550.000	0	450.000	-2.500	447.500	-100.000
316	Informatique spécifique								
3161	Informatique spécifique	2.650.000	0	2.920.000	0	2.920.000	0	2.920.000	270.000
	Total article 316	2.650.000	0	2.920.000	0	2.920.000	0	2.920.000	270.000
317	Autres dépenses liées à la gestion des programmes								
3171	Autres dépenses liées à la gestion des programmes	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total article 317	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL DU CHAPITRE 31	5.644.623	0	5.914.623	0	5.668.623	0	5.668.623	24.000
	TOTAL DU TITRE III	5.644.623	0	5.914.623	0	5.668.623	0	5.668.623	24.000
	TOTAL DEPENSES	50.348.623	0	50.348.623	0	49.688.623	0	49.688.623	-660.000

IV. RESSOURCES HUMAINES

Sur les 109 postes d'agents temporaires autorisés en 2018, 100 étaient occupés fin 2018. En ce qui concerne les agents contractuels, l'effectif cible de l'Agence pour 2018 était de 348 agents. Avec la délégation du Programme European Solidarity Corps (ESC), 5 postes d'agents contractuels ont été ajoutés aux effectifs cible qui ont été portés à 353. Sur les 353 postes, 341 étaient occupés au 31 décembre 2018.

AGENTS TEMPORAIRES				
Grades	2017		2018	
	autorisés	Pourvus au 31/12/2017	autorisés	Pourvus au 31/12/2018
	Temp.	Temp.	Temp.	Temp.
AD 16				
AD 15				
AD 14	5	1	7	1
AD 13	8	12	7	10
AD 12	5	2	6	7
AD 11	12	12	12	12
AD 10	11	14	15	14
AD 9	14	14	12	13
AD 8	8	6	9	7
AD 7	8	8	6	5
AD 6	7	3	5	4
AD 5	3	2	2	1
<i>Total grade AD</i>	81	74	81	74
AST 11	1		1	1
AST 10	2	1	2	0
AST 9		1		1
AST 8	1	1	1	1
AST 7	3		3	1
AST 6	5	8	6	8
AST 5	9	6	11	10
AST 4	5	10	4	4
AST 3	3	1	0	
AST 2				
AST 1				
<i>Total grade AST</i>	29	28	28	26
Total général	110	102	109	100
AGENTS CONTRACTUELS				
Groupe de fonctions	2017		2018	
	effectifs "cible"	Pourvus au 31/12/2017	effectifs "cible"	Pourvus au 31/12/2018
GF IV	105	92	108	98
GF III + GF II + GFI	251	242	245	243
Total général	356	334	353	341
GRAND TOTAL AT+AC	466	436	462	441